



"Notre savoir-faire à votre service"
1-800-359-2111 • www.globexcourrier.com

CLAUSES DE TRANSPORT

La compagnie « GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC. » ci-après « Globex » assure au moyen d'un réseau international auquel elle participe, le transport et la livraison de documents et colis pour le compte du client ci-après dénommé "expéditeur". Le transport et la livraison sont soumis au présent contrat.

I. Conditions générales

1. En remettant pour fin de transport l'envoi désigné ci-après, l'"expéditeur" reconnaît que la présente lettre de transport non négociable a été établie par lui-même, ou en son nom à son compte et à ses risques par Globex, agissant seulement comme agent sans aucune responsabilité de sa part. L'"expéditeur", par la présente, certifie que toutes les mentions ont été vérifiées et sont correctes, et accepte toutes les Clauses de Transport énoncées dans le présent document.
2. Si aucun niveau de service n'est sélectionné sur un bordereau d'expédition manuel de Globex, le niveau de service "Express" sera utilisé pour les envois au Canada, vers les États-Unis ainsi que pour les destinations internationales.
3. Les marchandises décrites dans le présent contrat sont acceptées pour le transport et la livraison en bon état apparent, sauf indication contraire.
4. Globex peut, pour accélérer la livraison d'un envoi, se substituer à un autre transporteur y compris un transporteur terrestre sans changer la nature et les conditions du présent contrat.
5. Globex n'accepte aux fins de ce présent contrat aucun passeport, bijoux (excepté bijoux de fantaisie), tabac, alcool, chèques de voyage, argent liquide, ainsi que certaines matières dangereuses.
6. L'"expéditeur" doit fournir toutes les informations et déclarations de valeur relatives à l'envoi nécessaires pour toute autorité douanière, administrative, sanitaire ou autre et sera responsable pour tout dommage résultant de déclarations fausses, erronées ou divergentes.
7. Il est de l'essence même du contrat que les droits et taxes relatifs à l'envoi de marchandises sont toujours facturés au destinataire à moins d'avis contraire.

II. Livraisons

Temps de livraison non garantis à l'exception des services Globex 9h00, 10h30, 12h00, Samedi et Express Plus.

III. Limitation de responsabilité

1. La responsabilité de Globex en cas de pertes, dommages ou retards subis par les marchandises sera limitée à un maximum de cent dollars canadiens (100 \$) par envoi, à moins que l'"expéditeur" ait pris une assurance supplémentaire sur les marchandises. Cette limite s'appliquera même en cas de faute ou de négligence de la part de Globex.



"Notre savoir-faire à votre service"

1-800-359-2111 • www.globexcourrier.com

2. Globex, dans le cas de perte ou dommage matériel subi par un envoi, ne sera pas tenu responsable de la PERTE DE REVENUS OU DE BÉNÉFICES QU'ELLE AIT OU NON CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUALITÉ D'UN TEL DOMMAGE. Globex ne sera pas responsable de vos actes ou omissions y compris entre autres, toute déclaration de cargaison inexacte, d'emballage, de protection, d'estampillage, ou d'indication d'adresse inadéquats ou insuffisants, ou des actes ou omissions du destinataire ou de toute personne ayant un intérêt dans l'envoi. Par ailleurs, Globex ne sera pas responsable si l'expéditeur ou le destinataire manquent à toute condition de cet accord. Globex ne sera pas responsable de la perte, du dommage, du retard, des livraisons incomplètes, des erreurs de livraison, de l'absence de livraison, des informations fautives ou de l'incapacité de fournir de l'information résultant d'événements indépendants de sa volonté y compris, entre autres, les cas de force majeure, dangers aériens, conditions météorologiques défavorables, retards techniques, actes d'ennemis publics, guerres, grèves, agitation civile, ou actes ou omissions des autorités publiques (y compris des agents des douanes et de la santé) ayant l'autorité réelle ou apparente.

3. Envoi en service international ou domestique : En cas de retard à la livraison d'un envoi international ou domestique, Globex réduira, selon les circonstances, ses frais de transport au niveau de service réellement exécuté UNIQUEMENT sur ses services de livraison GARANTIS (Services Globex : 9h00, 10h30, 12h00, Samedi et Express Plus).

Envoi en service local : En cas de retard à la livraison d'un envoi local, Globex réduira, selon les circonstances, ses frais de transport au niveau de service réellement exécuté.

4. En cas de retard découlant de formalités douanières ou de toute autre cause étant en dehors de son contrôle, Globex sera exempté de toute responsabilité en ce qui a trait aux normes de livraison établies.

IV. Réclamations

1. Il est expressément convenu que dans le cas de dommage, perte partielle, retard, non livraison ou autres réclamations, l'"expéditeur" doit signifier les dommages à Globex dans les 48 (quarante-huit) heures suivant la livraison de l'envoi. De plus, l'"expéditeur" doit faire sa réclamation PAR ÉCRIT à Globex dans les 21 (vingt-et-un) jours suivant la remise de l'envoi à Globex.

2. Certains types de produits ne sont pas assurables et ne peuvent pas être réclamés pour des pertes ou des dommages, par exemple, mais sans s'y limiter : les produits en verre, les denrées périssables et tous les liquides. D'autres types de produits peuvent également être refusés, tels que les envois non suffisamment emballés. En cas de réclamation, si l'emballage est jugé insuffisant, Globex ne sera pas responsable des dommages subis.

3. Tout litige pouvant survenir entre les Parties sera soumis aux lois de la Province de Québec et les Parties au présent contrat attribuent compétence exclusive aux tribunaux de la ville de Montréal, Province de Québec.

V. Droit d'inspection

Globex peut, à sa seule discrétion ou à la demande d'autorités gouvernementales, ouvrir et inspecter tout envoi qui lui est confié.

VI. Responsabilité de paiement

Dans l'éventualité où l'"expéditeur" donnerait à Globex des instructions de paiement différentes, l'"expéditeur" sera toujours responsable au premier titre de tous frais y compris les frais de transport et de tous droits, taxations douanières, pénalités et amendes gouvernementales, taxes, ainsi que les honoraires d'avocats et frais légaux encourus par Globex relatifs à l'envoi, en cas de défaut de paiement par le destinataire. L'"expéditeur" sera également responsable de tous les coûts que Globex pourrait encourir pour le retour de l'envoi ou son entreposage en attendant tout arrangement.



"Notre savoir-faire à votre service"
1-800-359-2111 • www.globexcourrier.com

MODALITÉS DES SERVICES

Adresse erronée ou incomplète (envois internationaux et au Canada)

Supplément de 19,75 \$ / pièce.

Assurances

L'assurance pour le premier 100 \$ de valeur est incluse.

Globex offre une protection additionnelle en cas de perte ou de dommage à votre envoi.

Expédition sur les réseaux internationaux, aux États-Unis et au Canada : frais minimum de 35 \$ ou 4.25 \$ par tranche de 100 \$ de valeur assurée. Toute fraction de tranche de 100 \$ sera arrondie à la tranche la plus élevée.

Certains types de produits tels que le verre et tout liquide (cette liste est non-exhaustive), ne sont pas assurables. Toute réclamation sur ce type de produit sera systématiquement refusée.

Aucune assurance ne peut être achetée pour les pays suivants : Afghanistan, Angola, Cuba, Erythrée, Éthiopie, Iran, Irak, Kirghizistan, Libéria, Myanmar, Nigéria, Ouzbékistan, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan et Zimbabwe.

Bordereau d'expédition manuel ou demande de cueillette par téléphone

Supplément de 8 \$.

Bordereau d'expédition manquant

Supplément de 10 \$.

Colis fragile

Expédition à l'intérieur du Canada : toute indication "FRAGILE" apparaissant sur un colis devant être livré au Canada, entraînera un supplément de 50 % aux frais de transport.

Colis surdimensionné

Longueur de plus de 121 cm (48 po) : supplément minimum de 30 \$.

Longueur de plus de 243 cm (96 po) : supplément minimum de 135 \$ par pièce.

Poids de 25 kg et plus (55 lbs) par pièce : supplément minimum de 30 \$.

Poids de plus de 31 kg (70 lbs) par pièce en zone résidentielle : supplément minimum de 65 \$.

Poids de plus de 68 kg (150 lbs) par pièce : supplément minimum de 250 \$.

Pourtour : Longueur + (2 x largeur) + (2 x hauteur). Entre 330 cm (130 po) et 419 cm (165 po) : supplément minimum de 115 \$.

Pourtour : Longueur + (2 x largeur) + (2 x hauteur). Au-delà de 479 cm (189 po) : supplément minimum de 375 \$ par pièce.

Cueillette inexécutable

Supplément de 30 \$.

Destination à risque élevé (Zone 5A) et destination restreinte (Zone 5B)

Une tarification distincte pour destination à risque élevé sera appliquée à tout envoi vers et en provenance de pays où le risque est élevé à cause de guerres, d'agitations civiles, de menaces terroristes ou dans les pays qui sont sous un embargo commercial décrété par l'ONU. Cette tarification sera appliquée aux pays suivants :

Zone 5A : Burkina Faso, Haïti, Israël, Mali, Soudan, Ukraine, Venezuela.

De plus, nous avons une politique normalisée d'exploitation mondiale pour veiller à ce que nous ne transportons non-sciemment des marchandises en violation de certaines restrictions commerciales. Afin de récupérer les frais reliés à ce traitement exceptionnel, une tarification distincte pour destination restreinte sera appliquée pour tout envoi vers ou en provenance des pays suivants :

Zone 5B : Afghanistan, Biélorussie, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Iran, Irak, Liban, Libye, Myanmar, Russie, Somalie, Syrie et Yémen.

Aucun transport vers ou en provenance de la Corée du Nord n'est disponible.



"Notre savoir-faire à votre service"
1-800-359-2111 • www.globexcourrier.com

Destination non-escomptée

En raison de situations politiques précaires, des mesures et dépenses de sécurité additionnelles sont requises afin d'assurer un service de livraison fiable vers certaines destinations. Aucun escompte ne peut être accordé pour les pays suivants : Afghanistan, Irak, Iran et Palestine.

Documentation douanière

Absente ou incomplète : supplément de 25 \$.
Préparation d'un B13A : frais de 85 \$ par expédition.

Droits et taxes chargés à l'expéditeur (Franco Domicile)

Supplément de 35 \$ par expédition.

Frais d'acheminement au courtier en douanes

Import : Applicable lorsque l'importateur appointe son propre courtier pour le dédouanement
25,75 \$

Export : Applicable lorsque le courtier est situé dans une zone métropolitaine différente de celle du destinataire.
20 \$ + 0,75 \$ par ½ kg si le poids est supérieur à 9 kg.

Frais de débours

Minimum 35 \$ ou 5,75 % du montant des droits et taxes à payer.

Frais de manutention

Colis non-emballé, mal emballé, non-convoyable, en bois, en métal, enveloppé avec pellicule plastique : supplément de 30 \$ / pièce.

Non-convoyable : tout article de forme cylindrique, tel un baril, un bidon, un seau ou un pneu qui n'est pas entièrement inséré dans un contenant d'expédition en carton ondulé.

Cela comprend aussi : valises et tout colis dont l'extérieur est en plastique (caisse en plastique, étui en plastique, etc.)

Colis non-empilable : 250 \$ par pièce pour manutention additionnelle.

Import : frais de traitement

Supplément de 19,50 \$ ou 2,75 % de la valeur des Droits et Taxes (le plus élevé des deux).

Livraison avec service de contre remboursement (C.O.D.)

Globex n'accepte aucune expédition avec un contre remboursement.

Livraison ou cueillette en zone résidentielle (envois internationaux et au Canada)

Supplément de 8 \$.

Livraison neutre

Supplément de 25 \$.

Matières dangereuses

Envois à l'intérieur du Canada | Matières inaccessibles : supplément minimum de 80 \$.

Envois à l'intérieur du Canada | Matières accessibles : supplément minimum de 100 \$.

Envois internationaux | Matières inaccessibles : supplément minimum de 100 \$.

Envois internationaux | Matières accessibles : supplément minimum de 145 \$.

Modalités de paiement

Factures de transport : payables sur réception.

Factures de droits et taxes : payables sur réception.

Numéro de compte manquant

Supplément de 17,50 \$.



"Notre savoir-faire à votre service"
1-800-359-2111 • www.globexcourrier.com

Période de pointe suppléments 2025 (27 octobre 2025 au 15 janvier 2026)

Durant la période de pointe, les frais additionnels suivants seront appliqués.

Colis non-emballé, mal emballé, non-convoyable, en bois, en métal, enveloppé avec pellicule plastique : supplément de 37.50 \$ / pièce.

(Non-convoyable : tout article de forme cylindrique, tel un baril, un bidon, un seau ou un pneu qui n'est pas entièrement inséré dans un contenant d'expédition en carton ondulé. Cela comprend aussi : valises et tout colis dont l'extérieur est en plastique (caisse en plastique, étui en plastique, etc.)

Longueur de plus de 121 cm (48 po) : supplément minimum de 37.50 \$.

Longueur de plus de 270 cm (108 po) : supplément minimum de 1450 \$.

Poids de plus de 31 kg (70 lbs) par pièce : supplément minimum de 37.50 \$.

Poids de plus de 31 kg (70 lbs) par pièce en zone résidentielle : supplément minimum de 65 \$.

Poids de plus de 68 kg (150 lbs) par pièce : supplément minimum de 1450 \$

Pourtour : Longueur + (2 x largeur) + (2 x hauteur). Entre 330 cm (130 po) et 419 cm (165 po) : supplément de 150 \$ par pièce.

Pourtour : Longueur + (2 x largeur) + (2 x hauteur). Au-delà de 479 cm (189 po) : supplément minimum de 1450 \$ par pièce.

Poids volumétrique

Le poids facturé est le plus élevé entre le poids volume et le poids brut.

Le poids volumétrique est calculé selon les formules suivantes :

$$\frac{L_o \times l_a \times h \text{ (cm)}}{5000} = \text{Poids volume en kg}$$

Régions éloignées

Supplément pour zone de service éloignée à l'international : minimum 45 \$.

Supplément pour zone de service éloignée aux États-Unis : minimum 10 \$.

Supplément pour zone de service éloignée au Canada : peut être applicable selon la zone d'expédition ou de destination.

Services garantis de livraison express au Canada

Garantie 12h00 : supplément de 7,50 \$ par envoi au tarif express publié.

Garantie 10h30 : supplément de 10 \$ par pièce au tarif express publié.

Garantie 9h00 : supplément de 35 \$ par pièce au tarif express publié.

Livraison samedi : supplément de 35 \$ par pièce au tarif express publié.

Signature requise

Supplément de 8,75 \$ par pièce.

Supplément temporaire de santé et sécurité (SSS)

Globex appliquera temporairement ce supplément suivant à tous ses services de livraisons :

Pour tout envoi domestique : 1,75 \$ / envoi.

Exports : Minimum 1,75 \$ / envoi ou 0,26 \$ par ½ kg (le plus élevé des deux).

Exports vers Australie et Nouvelle-Zélande : Minimum 1,75 \$ / envoi ou 1,48 \$ par ½ kg (le plus élevé des deux).

Imports : Minimum 6,05 \$ / envoi ou 0,26 \$ par ½ kg (le plus élevé des deux).

Imports d'Australie, Chine, Hong Kong et Nouvelle-Zélande : Minimum 6,05 \$ / envoi ou 1,78 \$ par ½ kg (le plus élevé des deux).

Surcharge de carburant

Tous nos tarifs sont assujettis à une surcharge de carburant.

Tarifs

Tous nos tarifs sont en dollars canadiens (\$ CAN).

Taux de change

Un taux de change peut être applicable à nos services d'importation.



"Notre savoir-faire à votre service"
1-800-359-2111 • www.globexcourrier.com

Taxes

TPS applicable sur tout envoi au Canada | TVQ applicable sur tout envoi au Québec | TVH applicable sur certaines provinces.

Tentatives additionnelles de livraison

Supplément de 20,00 \$ par tentative.

Les présentes sont en vigueur à partir du 27 octobre 2025.

Les clauses et modalités ci-dessus peuvent être modifiées sans préavis.

Pour en obtenir une version mise à jour, veuillez-vous rendre au www.globexcourrier.com.

En signant les termes ci-dessus, vous acceptez également toutes versions ultérieures de nos termes et conditions.

Reçu et accepté par :

Nom de la compagnie : _____

Nom du signataire en lettres moulées : _____

Titre du signataire : _____

DATE : _____

SIGNATURE

Merci de nous retourner par courriel

Courriel : info@globexcourrier.com